



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

protection maternelle et infantile

Question écrite n° 83156

Texte de la question

M. Patrick Lebreton interroge Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur les recommandations de la mission « sur les conditions de reconnaissance du « délaissement parental » et ses conséquences pour l'enfant » publié par l'Inspection générale des affaires sociales en novembre 2009. Ce rapport préconisait notamment de « fonder les conditions de la déclaration judiciaire d'abandon et de la délégation d'autorité parentale en utilisant les mêmes références que celles utilisées pour la définition de l'autorité parentale ». Il souhaite donc qu'elle lui indique dans quelles mesures a-t-elle mis en oeuvre cette recommandation.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Lebreton](#)

Circonscription : Réunion (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83156

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : Famille et solidarité

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juillet 2010, page 7484

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)